Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rapport de la Commission de gestion du Grand Conseil pour 1999

La Commission de gestion du Grand Conseil communique ce qui suit :

La commission permanente chargée de contrôler la gestion du Conseil d'Etat pour l'année 1999 a rendu son rapport annuel accompagné de 37 observations.

De nombreuses visites ont été effectuées dans les départements, certaines ayant un caractère impromptu.

Les observations principales portent sur :

- Le projet " Police 2000",

- le projet "TRIDEL",

- la collaboration entre le Tribunal des mineurs et le Service de protection de la jeunesse,

- la formation d'assistants (es)-médicaux (les) et d'assistants(es) -vétérinaires,

- le blocage de certains projets dans l'attente de décisions liées à ETACOM,

- les formalités pour le renouvellement et l'obtention des passeports,

- la communication dans l'administration, et entre le Conseil d'Etat et ses administrés,

- l'organisation administrative de l'Ordre judiciaire,

- les débuts cahotiques du Registre du Commerce centralisé à Moudon,

- le calendrier de l'introduction et le mode de financement de la chaîne des urgences

médicales,

- une accélération de la formation des aides-soignantes,

- la révision urgente de certaines lois,

- l'adaptation des effectifs des ORP,

- l'adéquation des panneaux à messages variables et de l'installation de salage sur l'autoroute de contournement de Lausanne,

- la gestion des bâtiments vétuste, ainsi que la gérance des bâtiments appartenant à l'Etat,

- la dispersion géographique de certains services et offices de l'Etat,

- le nombre et l'efficacité des commissions extraparlementaires.

Le Grand Conseil se prononcera en septembre sur les réponses du Conseil d'Etat.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 juillet 2000

Mme Françoise Ryter, présidente de la Commission de gestion021/ 921 81 90 Le rapport de la Commission de gestion sera disponible pour la presse à la fin juillet, dès que les membres du Grand Conseil en auront eu connaissance.